

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU DOUBS
CANTON : Montbéliard-Ouest
ARRONDISSEMENT : Montbéliard
COMMUNE : BAVANS (25550)
N° INSEE : 25048



Tampon Sous-préfecture



N° 21/2015

Nos réf. : AT/HB/DB/LF

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 01/04/2015	L'an deux mil quinze le neuf avril à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 09/04/2015	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de : Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 27 Ayant donné procuration : 5 Absent excusé : 0 Absent : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, LALLAOUA Nora, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <i>Étaient représentés :</i> GIRARD Jean-Claude, MULLER-FRAS Stéphanie, BEDEZ Christian, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie.
OBJET : VENTE MAISON FORESTIÈRE 5 RUE DU MONT-BART Section AL n° 494 et n° 495 <i>Annulée et remplacée par 40/2015</i>	<i>Procurations données :</i> GIRARD Jean-Claude a donné procuration à ATAR Nathalie, MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à DELMARRE Véronique, BEDEZ Christian a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard, PLANÇON Aurélie a donné procuration à JELIC Céline.
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 21 - Contre : 0 - Abstentions : 6</i>	Monsieur Jean-Pierre LIPSKI est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, 0 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS,

donne tout pouvoir à Madame le Maire ou son 1er Adjoint pour signer un compromis ou un acte de vente au profit de Monsieur Xavier PERRIN ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, portant sur une maison située à Bavans (25550) – 5 rue du Mont-Bart, cadastrée section AL n° 494 (pour 491 m²) et n° 495 (pour 362 m²), au prix de 107 000,00 €. Les frais sont supportés par l'acquéreur.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 09/04/2015
Publiée le 09/04/2015.....
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME



Le Maire
le 1er Adjoint